



Public et pré-requis

Toute personne majeure souhaitant s'installer en tant qu'Entraîneur public de Galop et ayant satisfait au test national de sélection.

Modalités d'accès :

Contactez en amont le service des Licences de France Galop qui vérifiera si vous disposez des conditions permettant l'accès à la formation.

Dates / Calendrier des sessions :

Du 15 novembre au 15 décembre 2021

Durée :

175 heures sur 5 semaines

Tarif :

2275 euros nets de taxe

Type de formation :

Inter-entreprise

Lieu de formation :

Résidence des Courses Hippiques de Chantilly

2 sessions
Taux de satisfaction globale : 100 %
Taux de réussite à l'examen final : 92 %
des participants ont obtenu des notes supérieures ou égales à la moyenne (hors validation par France Galop du dossier : couleurs, polices de jeux...).

Pour vous inscrire à une session ou obtenir plus d'informations, contactez-nous :

05 58 06 81 00
contactof@afasec.fr

www.afasec.fr

Licence d'Entraîneur Public de Galop

La licence d'entraîneur public autorise la personne qui en est titulaire à entraîner des chevaux appartenant à des propriétaires différents (art. 27 du Code des Courses). L'entraîneur a en charge la préparation physique du cheval de courses au galop et son exploitation dans le circuit de la compétition. Le cheval est placé sous son entière responsabilité, qu'il lui appartienne, qu'il lui soit confié par un propriétaire ou qu'il en soit le locataire. Cette action de formation permet de se préparer à l'obtention de l'agrément professionnel reconnu par le Code des Courses au Galop et délivré par France Galop, la société réglementant les courses au Galop en France.

Cette formation est inscrite au Répertoire Spécifique.

Objectifs de la formation :

Être capable de gérer au quotidien une entreprise d'entraînement public avec des salariés et un effectif de chevaux de courses au Galop

- Construire une Etude Prévisionnelle d'Installation (EPI)
- Maîtriser la santé du cheval à l'entraînement
- Comprendre et mettre en pratique la gestion sociale d'une entreprise d'entraînement
- Maîtriser la réglementation professionnelle (code des courses)
- Communiquer efficacement

Méthodes mobilisées :

- Formation en présentiel sous forme d'apports théoriques
- Exposés et partage d'expérience entre participants
- Méthodes pédagogiques adaptables selon les besoins des participants

Les formateurs et intervenants sont exclusivement des professionnels et experts des courses hippiques.

Moyens matériels de la formation :

Les formateurs sur cette action disposent des moyens matériels, techniques et logistiques nécessaires à leur intervention :

- Supports de formation,
- Vidéo-projection (diaporamas, aides visuelles (schémas, tableaux...))
- Vidéos courtes,
- Ressources bibliographiques,
- Visite du Laboratoire des Courses Hippiques

La formation se déroule sur un des sites de l'AFASEC situé au cœur d'un des plus grands centres d'entraînement de chevaux de courses au Galop d'Europe. Le lieu de formation est desservi par les transports en commun (bus et SNCF). Hébergement et restauration possible à la Résidence des Courses Hippiques.

Modalités d'évaluation :

En lien avec le Code des Courses / Annexe 10, En fin de formation les bénéficiaires seront soumis à :

- 3 évaluations à l'écrit
- La rédaction de leur Etude prévisionnelle d'Installation (EPI)
- Une évaluation orale durant laquelle le candidat présente son EPI